

COMMENT PREPARER LA CELEBRATION DE NOTRE MARIAGE



Vous avez vécu la majeure partie de la préparation, accompagnés par la paroisse et le prêtre ou le diacre en charge de votre parcours. Votre dossier est complété. Enrichis par vos échanges, par les sessions du C.P.M. de Vannes, par la retraite de fiancés que vous avez vécus, il vous faut désormais préparer la célébration. Avant les derniers préparatifs, nous vous invitons à vivre l'ultime halte spirituelle avec l'expérience du sacrement de la réconciliation

Voici les repères à respecter pour le bon déroulement du mariage.

Les interlocuteurs du célébrant et de la paroisse sont les futurs époux eux-mêmes, les parents n'interviennent pas eux-mêmes dans la préparation du mariage.

1. L'ANIMATION DES CHANTS :

La paroisse ne propose pas de service d'animation. Il vous revient donc de faire appel à quelqu'un : il peut s'agir :

- d'un animateur ou d'une chorale que vous connaissez, en étant attentif cependant à ce qu'il soit un tant soit peu familier de la liturgie de telle sorte à ce que sa prestation soit au service de la célébration et de sa réalité spirituelle.
- d'un animateur liturgique des paroisses d'Arradon, Île aux Moines, Larmor Baden et Ploeren qui serait ouvert à votre demande : vous pouvez contacter en particulier Mme. Annick Neumager au 02 97 40 01 23.

2. LE CHOIX DES CHANTS ET DES MUSIQUES

- Les différents chants de la célébration sont à choisir dans le répertoire religieux liturgique exclusivement, en cohérence avec les moments de la célébration – un point important puisque la vocation du chant est d'explicitier le sens des rites. L'animateur que vous aurez sollicité vous fera des propositions et le célébrant saura les relire avec vous.
- Réservez les chants profanes qui vous tiennent à cœur pour la soirée ! Cela touche au sens même de la célébration.

- A côté de l'inépuisable répertoire des musiques classiques religieuses, d'autres musiques classiques voire traditionnelles, peuvent éventuellement trouver leur place pourvu qu'elles s'accordent au moment de la célébration concerné, ce qui ne peut être le cas par contre des compositions de variété.

3. LE RECOURS A UN ORGANISTE :

Pour accompagner certains moments de la célébration, a fortiori s'il s'agit d'une célébration avec eucharistie, vous pouvez solliciter un organiste.

- Celui-ci peut venir de l'extérieur de la paroisse à condition qu'il soit expérimenté (un joueur de piano n'est pas organiste).
- Nos paroisses comptent aussi leurs propres organistes. Vous pouvez appeler l'un d'entre eux. Le défraiement ou la rémunération éventuelle est à votre charge :

Henri-Pierre Ruello : 06 83 06 96 78

Michel Jézo : 02 97 54 17 27

Jean-Pierre Maudet : 02 97 42 60 88

Colette Mansard : 02 97 57 29 69

François Jehanno : 06 08 24 00 19

4. LA SONORISATION :

- La sono des églises varie d'un lieu à l'autre. Le raccordement d'un appareil de lecture ou d'un instrument peut être envisagé selon les possibilités du lieu. Il est alors nécessaire de prévoir un test, contacter Mme Chaveron (Arradon : 06 87 44 97 54), M. Olivier Cario (Île aux Moines : 06 79 82 42 74), Mme. Annick Rollinat (Ploeren : 06 22 66 82 54), ou Mme. Renée Tattevin (Larmor Baden : 02 97 57 02 33). Il est en tout état de cause prohibé de toucher directement aux curseurs de réglage de la sono, pour les raisons que vous comprenez.

5. LE CHOIX DES LECTURES :

- Les lectures sont celles de la Parole de Dieu. Elles sont donc à choisir dans l'Écriture Sainte à l'exclusion de tout texte profane. La sélection de textes prévus par l'Église pour le mariage est consultable dans le document *Lectionnaire des lectures du Mariage*. Vous pouvez aussi vous entretenir avec le célébrant du choix d'un autre texte extrait de l'Écriture Sainte. Quelques soient vos préférences, entretenez-vous avec le prêtre ou le diacre du choix des lectures. Une des deux lectures doit évoquer *explicitement* le mariage. Ces lectures sont identifiées par un « * » dans le Lectionnaire.
- Pour la proclamation de la lecture voire du psaume, veillez à solliciter des proches qui ont l'habitude de lire dans leur paroisse ou tout au moins de lire en public. Pour une bonne audition du texte, il est souhaitable que le lecteur désigné ait préparé la lecture et ajuste le micro avant de lire le texte. Le lecteur rejoint le bas du chœur au moment opportun, salue l'autel d'une inclinaison de la tête, monte au pupitre de la Parole (Ambon) où un livret de mariage a été placé, ajuste le micro, introduit et conclue la

lecture comme expliqué ci-dessous. Il redescend au pied de l'autel, le salue et rejoint sa place :

- ✓ **La lecture** : tirée de l'Ancien ou du Nouveau Testament, elle est introduite par la formule « *Lecture de ...* » et se conclue par « *Parole du Seigneur* ». L'assemblée répond « *Nous rendons grâce à Dieu* ».
- ✓ **Le Psaume** : il peut être simplement lu ; les couplets sont alors entrecoupés d'un refrain chanté par l'animateur et repris par l'assemblée. Le Psaume peut aussi être chanté intégralement. A la fin, le lecteur reste pour lire le verset de l'alléluia, après que le refrain ait été entonné par l'animateur. Il rejoint sa place après avoir lu le verset en question, à moins que ce dernier ait été chanté par l'animateur.
- ✓ **L'Évangile** : il est proclamé par le célébrant. Celui-ci l'introduit par la formule suivante : « *Le Seigneur soit avec vous* » à quoi l'assemblée répond « *et avec votre esprit* », puis il annonce l'évangile « *Évangile de Jésus-Christ selon saint ...* », à quoi l'assemblée répond « *Gloire à toi Seigneur* ». A la fin de la lecture de l'Évangile, le célébrant conclut par « *Acclamons la Parole de Dieu* », et l'assemblée répond « *Nous rendons grâce à Dieu* ».

6. LE LIVRET DE CELEBRATION :

Il vous revient de façonner et d'imprimer vous-même votre livret de mariage. C'est un aspect important de votre célébration, veillez à le soigner le plus possible, notamment en terme de mise en page et d'orthographe. Qu'il soit digne, sobre et beau. Vous pouvez vous inspirer des *modèles* proposés par la paroisse, et le célébrant pourra vous conseiller mais il n'a pas le rôle de correcteur... Ce livret reflètera pour tous vos proches le soin que vous aurez apporté à la préparation de la célébration. En fonction de ses disponibilités, le célébrant peut en faire une relecture pour confirmation.

7. FLEURISSEMENT DE L'ÉGLISE :

Pour le fleurissement, vous pouvez contacter un fleuriste qui ornara lui-même l'église en tenant compte des temps de prière qui s'y déroulent.

Vous pouvez aussi apporter les fleurs pour le vendredi matin avant 10h30, de façon à ce que l'équipe de fleurissement de la paroisse concernée prépare les bouquets. Si vous êtes contraint de préparer et de placer vous-mêmes les bouquets, vous pouvez prendre contact, suffisamment à l'avance, avec Mmes. Madeleine Chaveron (Arradon : 06 87 44 97 54), Huguette Marion (Île aux Moines : 02 97 26 31 41), Isabelle Moutel (Ploeren : 02 97 40 05 87), Renée Tattevin (Larmor Baden : 02 97 57 02 33).

Les bouquets sont traditionnellement positionnés ainsi : au pied de l'autel tout en laissant visible le motif ornemental central le cas échéant, au pied de l'ambon (pupitre de proclamation de la Parole : Arradon : Aigle ; Ploeren et Larmor Baden : pupitre surmonté d'un voile), au pied

de la représentation de la Vierge (Arradon : icône de la Vierge ; Ploeren, Île aux Moines et Larmor Baden : statue) ; éventuellement sur les autels majeurs ou latéraux.

Du fait de la proximité des célébrations du samedi soir et/ou du dimanche, nous vous demandons de laisser à l'usage de la paroisse les bouquets confectionnés et placés au pied de l'autel, de l'ambon et de la Vierge. Il est aussi possible de laisser les bouquets de débuts de bancs si vous en avez prévus et installés vous-mêmes. La paroisse compte sur eux et ils seront pour nos assemblées une manière d'être associées à la joie de vos noces.

8. L'ACTE DE MARIAGE CIVIL :

Votre acte de mariage civil vous sera remis au sortir de la mairie. Il est indispensable à la légalité de la célébration de mariage à l'église. Merci de le faire remettre au célébrant au plus tard quelques minutes avant le début de la célébration.

9. UN RECAPITULATIF DE PRESENTATION POUR LE CELEBRANT :

Le célébrant pourra vous demander de lui adresser un mail lui rappelant votre parcours et quelques éléments de votre histoire personnelle pour le jour de la célébration. Merci aussi de joindre à ce courrier une bonne photo de vous deux !

10. LA CONTRIBUTION FINANCIERE A LA PREPARATION :

Les fiancés sont invités faire une offrande raisonnable à l'Église à l'occasion de leur mariage, c'est-à-dire une offrande proportionnée à l'ensemble des dépenses engagées pour l'évènement. Cette offrande est le signe de votre appartenance à la communauté chrétienne et de votre gratitude pour l'accompagnement dont vous avez bénéficié. Si nos paroisses sont tout sauf des prestataires de service, elles sont cependant confrontées à des défis financiers importants et souvent méconnus. Ayez à l'esprit que la paroisse ne reçoit aucune subvention de l'Etat ou du Vatican : elle ne vit que de la contribution financière de ses membres et équilibre parfois difficilement ses comptes. Cette offrande pourra être décomposée comme suit :

- ✓ **L'offrande liée à la célébration** : elle est de *190 euros* dans le diocèse de Vannes (ordre : paroisse de ...) et finance les frais d'acquisition et d'entretien du matériel liturgique (sono, fauteuils, électricité, mobilier liturgique...).
- ✓ **L'offrande liée à l'accompagnement qui a été vécu avec le prêtre de la paroisse où vous avez été préparés** : *nous vous suggérons une offrande qui ait du sens au regard de l'accueil qui vous a été réservé* et qui exprime votre soutien à la disponibilité de l'Eglise envers tous d'un minimum de *150 euros*, en fonction du nombre de rencontres partagées (ordre : paroisse de ...) : cette offrande participe à la vie de la communauté qui vous accueille à travers ses prêtres et diacres.
- ✓ Ce paragraphe est aussi l'occasion de vous suggérer de contribuer chaque année à la vie matérielle de l'Église comme il en revient la responsabilité à tout baptisé au travers du Denier de l'Église ». <http://www.vannes.catholique.fr/faire-un-don/>

- ✓ Si un prêtre de l'extérieur vient célébrer votre mariage, il vous revient de financer son déplacement.
- ✓ Merci pour votre participation responsable à la vie de la communauté. Pour des raisons de commodité pratique, nous vous demandons de faire parvenir votre contribution à l'ordre de la paroisse sous enveloppe, dans les jours qui précèdent la date du mariage, de façon à évacuer cette formalité des préparatifs immédiats et des instants de la célébration.

DIVERSES CONSIDERATIONS PRATIQUES :

- **Enfants de chœur :** si parmi vos proches des enfants en âge de collège ou plus sont disponibles pour aider le célébrant durant la célébration, évoquer le avec lui.
- **Communions :** si, en cohérence avec votre pratique religieuse habituelle, votre mariage comprend la communion eucharistique, le célébrant pourra vous demander si une ou deux personnes parmi vos proches, qui en auraient l'habitude, pourraient l'assister dans la distribution de la communion lors des messes.
- **Quête :** une quête est proposée aux membres de l'assemblée durant la célébration. Merci de demander à vos proches de l'assurer à l'aide des corbeilles qui leur seront mis à disposition (2 à 4 personnes en fonction de l'affluence prévisible).
- **Photos, Vidéo :** prévoyez un seul photographe et une seule personne pour la vidéo pour maintenir le recueillement au cours du mariage, et informez-en vos proches, par exemple au moyen d'une mention sur votre livret de mariage. S'il s'agit d'un photographe professionnel, il est souhaitable qu'il prenne contact peu avant la célébration avec le célébrant pour s'assurer auprès de lui des lieux et des moments où il peut se déplacer sans troubler la célébration.
- **Rangement :** le célébrant étant seul pour ranger l'église à l'issue de la célébration, pensez à demander à deux de vos bons amis de l'aider une dizaine de minutes, une fois qu'ils ont pu vous acclamer et vous féliciter sur le parvis de l'église.
- **Sortie de l'église :** demandez à vos proches de préférer les pétales de fleurs ou les bulles de savon au riz ou aux confettis : ces derniers sont proscrits afin de maintenir la propreté des lieux après le mariage.
- **Tenue dans l'église :** il se peut que parmi vos proches certains ne soient pas familiers des célébrations religieuses, merci de veiller au respect du lieu et de la cérémonie : téléphones, silence, vêtements (dos et épaules couvertes).

ULTIME PREPARATION :

Pour atténuer la tension éventuelle, liée aux préparatifs des derniers jours, mais surtout pour vous accorder un ultime espace de recueillement et de réflexion avant votre engagement, nous vous encourageons à prendre dans la dernière semaine qui précède, une journée comprenant une nuit (fin d'après-midi – fin de matinée du lendemain idéalement) dans un lieu de retraite

pour vous retrouver cœur à cœur à l'écart avec le Seigneur. L'abbaye de Kergonan, située à Plouharnel peut s'y prêter particulièrement.

Dans le cadre de cette courte mise à l'écart, prévoyez de recevoir le sacrement de réconciliation, encore appelé la confession. Que vous en soyez familier ou non, le prêtre ou le diacre qui vous prépare pourra vous éclairer sur l'importance et la simplicité de cette démarche. Le sanctuaire de Sainte Anne d'Auray offre aussi de larges plages horaires permettant de se confesser (accueil confessions de 10h à 12h et de 16h à 17h30 tous les jours sauf le dimanche : 16h15-18h).